Calendrier

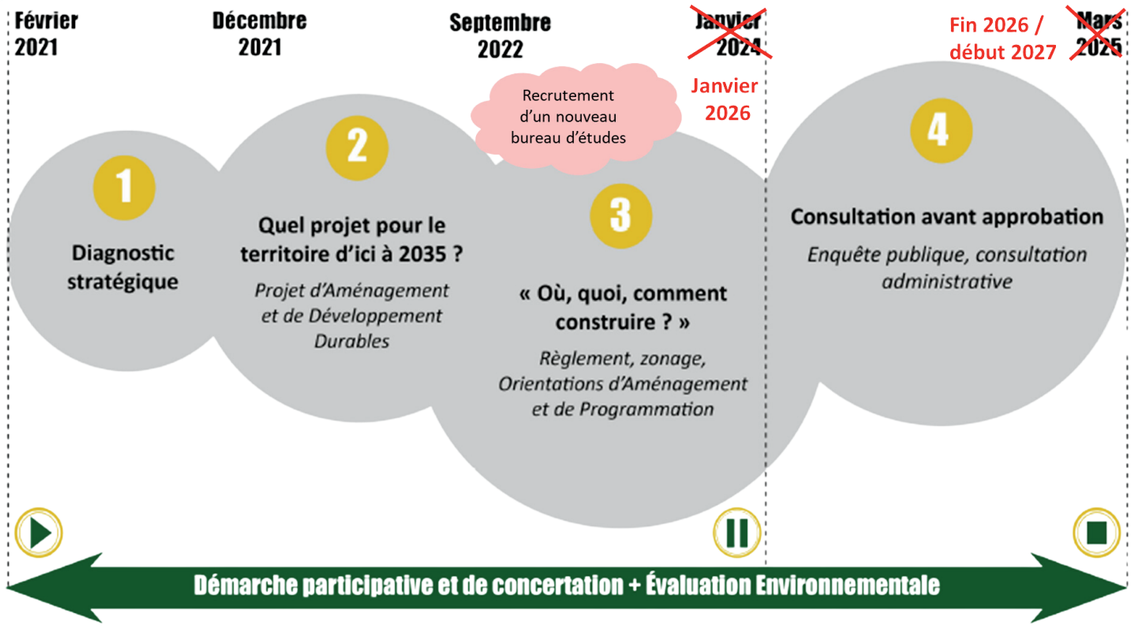

Participez à la réunion publique

OUVERT A TOUS

JEUDI 28 NOVEMBRE 2024
18H30 - SALLE DU PARC
THIVIERS

Habitants, qu'est-ce que le PLUi va changer pour vous ?

Les élus locaux sont contraints de décliner dans le PLUi une trajectoire de sobriété foncière imposée par la réglementation nationale, et ainsi d'appliquer une baisse importante de terrains constructibles. Les documents d'urbanisme actuels (cartes communales et PLU) restent opposables jusqu'à l'entrée en vigueur du PLUi.

Ceci signifie que les parcelles constructibles à ce jour le seront jusqu'à fin 2026 - début 2027, mais une grande partie de ces parcelles ne sera plus constructible dès que le PLUi sera applicable.

Conception Service Communication CCPL / Ne pas jeter sur la voie publique
Impression Octobre 2024 par La Poste - 9 rue du Colonel Pierre Avia - 75015 Paris

PLUS D'INFOS
Communauté de Communes Périgord-Limousin
3 place de la République - 24800 THIVIERS
05 53 62 28 22
plui@perigord-limousin.fr
www.perigord-limousin.fr

Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

CONSTRUISONS ENSEMBLE NOTRE PLUi

LA LETTRE DU PLUi N°3

Plan Local d'Urbanisme intercommunal

L'édito du Président

Michel Augeix

Pour affirmer un projet de développement durable et ambitieux, la Communauté de communes Périgord-Limousin s'est engagée dans la réalisation de son **P**lan **L**ocal d'**U**rbanisme **i**ntercommunal (PLUi) qui remplacera tous les documents d'urbanisme communaux en vigueur.

Il s'interressera à toutes les composantes de l'aménagement et à toutes ses composantes (démographie, habitat, économie, agriculture, environnement, mobilité, architecture…). L'objectif du PLUi est de promouvoir une urbanisation raisonnée prenant en compte la protection de notre espace rural et naturel remarquable.

Le PLUi fixera les règles d'urbanisme applicables pour l'ensemble de notre espace intercommunal, il déterminera l'affectation des sols et permettra d'instruire les autorisations d'urbanisme.

Après la défection de notre ancien bureau d'étude, nous avons été contraints de relancer un appel à candidature. Cela nous a fait perdre du temps, le nouveau bureau d'étude a dû s'approprier le travail déjà réalisé. Aujourd'hui, nous sommes à la phase de finalisation du **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables (**PADD**).
Ce document essentiel à l'élaboration du Plan local d'urbanisme intercommunal, définit les orientations de notre projet de territoire.

Il s'appuie sur quatre principes fondamentaux déclinés en plusieurs objectifs : une qualité de vie préservée, un développement soutenable un environnement protégé et un développement maîtrisé.

Ce document est essentiel pour la suite de l'élaboration du PLUi, aussi nous avons souhaité vous associer, habitants et acteurs de de notre collectivité afin de prendre en compte vos remarques.

Nous comptons donc sur votre présence lors de la prochaine réunion publique à Thiviers car le PLUi formalisera les grandes orientations d'aménagement de notre territoire au moins pour les 10 prochaines années.

OÙ S'INFORMER ?

- Dans **chacune des 22 mairies**
- **A la Communauté de communes Périgord-Limousin**
  en contactant Karine Pouyadou
  Téléphone : 06 30 55 42 99
  Mail : plui@perigord-limousin.fr
  ou sur rendez-vous
- Sur **notre site internet** :
  www.perigord-limousin.fr

OÙ S'EXPRIMER ?

Dans **chacune des mairies et au siège de la Communauté de Communes** Périgord-Limousin, **un registre est à votre disposition.**
Vous pouvez y faire part de vos propositions, vos observations ou de vos demandes.
Si vous avez un projet d'activité, d'habitat…, faites nous en part.

Quelles sont les grandes orientations du PADD* ?

* Le **P**rojet d'**A**ménagement et de **D**éveloppement **D**urables

Qu'est-ce que le PADD ?

Le **PADD** est la pièce maîtresse du PLUi. Il fixe les **grandes orientations d'aménagement** du territoire pour les 10 années à venir, à partir des enjeux identifiés au sein du diagnostic.
Les élus ont fait le choix de prévoir un accueil d'environ **30 nouveaux habitants chaque année**, sur le territoire de la Communauté de communes.

UN DÉVELOPPEMENT MAÎTRISÉ, REPOSANT SUR L'AXE DE LA RN21, UN RÉSEAU DE PÔLES ET DE VILLES-PORTES ET DES « MICRO-BASSINS DE VIE »

- L'axe de la RN21 : colonne vertébrale du territoire Périgord Limousin
- Faire émerger un réseau de « villes-portes » afin de structurer les franges du territoire et les « micro-bassins de vie »

UN DÉVELOPPEMENT SOUTENABLE

- Renouer avec la croissance démographique pour asseoir la vitalité et la redynamisation du territoire Périgord-Limousin et de ses centralités
- Poursuivre et accompagner la reconquête du parc vacant et dégradé des centres-bourgs
- Améliorer la qualité de vie des habitants et l'attractivité du territoire en diversifiant l'offre résidentielle et en accompagnant le développement des équipements et des services
- Une économie durable de proximité : favoriser le développement de tous les éléments constituant l'économie locale afin d'affirmer une plus grande autonomie du territoire

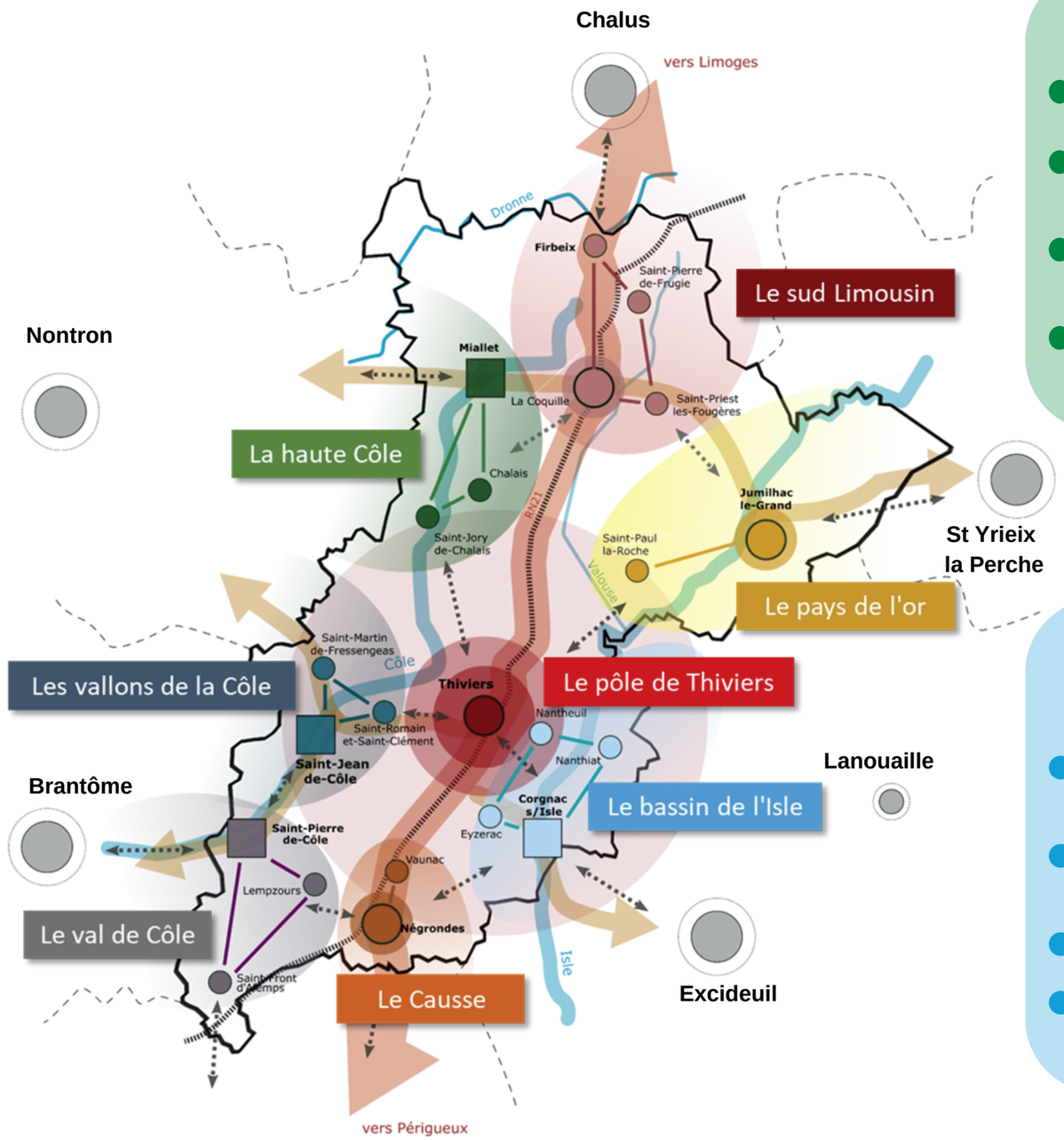

UNE QUALITÉ DE VIE PRÉSERVÉE ET REVENDIQUÉE

- Le cadre de vie, atout majeur du territoire
- Périgord-Limousin, un territoire d'expérimentation de « nouvelles ruralités »
- La sobriété et la souveraineté (autonomie et relocalisation)
- Les mobilités du quotidien : douces, actives, alternatives et collectives

UN ENVIRONNEMENT PROTÉGÉ POUR MIEUX FAIRE FACE AU DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE (ET INVERSEMENT)

- Une biodiversité préservée, voire augmentée
- Des écosystèmes renforcés, retissés pour améliorer leurs fonctionnalités
- L'eau, c'est la vie !
- La gestion des risques naturels et des aléas climatiques pour un territoire résilient

La lettre du PLUi
N°3 Novembre 2024